



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 169/2023

A L'ENTREPRISE MALTA FOREST

Après avoir reçu l'avenant n° 7648/INTER-GOUV/MIN-ITP/BCECO/DG/DPM/PGN/2023/MT, conclu avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-six millions cinq cent vingt-huit mille trois cent nonante (USD 26 528 390) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cent quatre-vingt-cinq mille six cent nonante huit, septante trois centimes (USD 185 698,73).

Fait à Kinshasa, le 21/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M I YUMBA
Directeur Général

